

## INSCRIPTION SEJOUR SKI 2021 MODE D'EMPLOI

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en choisissant d'inscrire votre enfant au **séjour ski 2021** organisé par la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

- **8-11 ans** du **19 au 28 février 2021** à Morillon-74 (62 places)
- **12-17 ans** du **19 au 28 février 2021** à Valmeinier-73 (48 places)

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, aux instructions gouvernementales, aux différents protocoles sanitaires en vigueur, évoluant régulièrement, la C CVS pourra annuler les séjours ou modifier le nombres de places et les conditions d'accès.

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points particuliers à respecter lorsque vous remplirez le dossier d'inscription et notamment sur les dispositions médicales relatives au suivi sanitaire des mineurs en centre de vacances, imposées par le Ministère de l'Education Nationale.

A ce titre, nous vous prions d'être particulièrement vigilants en complétant scrupuleusement chaque paragraphe du dossier, de fournir tous les documents nécessaires à l'inscription.

Quelques dates sont à retenir, l'inscription est maintenant prise en compte au moment du retour du dossier.

### **Dates à retenir :**

**A partir du LUNDI 16 NOVEMBRE 2020** : Retrait des dossiers :  
- A la C CVS  
- Sur [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr)

**A partir du MERCREDI 02 DECEMBRE 2020** : Dépôt des dossiers sur rdv uniquement à la C CVS, sous réserve de l'évolution sanitaire.

**MERCREDI 06 JANVIER 2021 à 16 h** : Commission d'attribution des places.  
(Présence uniquement des membres de la commission)

**SAMEDI 23 JANVIER 2021** : Réunion d'information pour les familles (Lieu à définir)  
- **17h** pour le séjour 8-11ans à Morillon  
- **18h** pour le séjour 12-17ans à Valmeinier

**VENDREDI 29 JANVIER 2021** : Date limite pour carte mutuelle 2021

Si après la Commission d'attribution des places du mercredi 6 janvier, des places à l'un des séjours restaient vacantes, il sera toujours possible d'inscrire votre enfant. Aucune confirmation d'admission ne sera transmise avant la commission.

**ETAPE 1 :** Retirer le dossier d'inscription à la CCVS ou sur [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr). Le compléter et fournir toutes les pièces demandées.

**ETAPE 2 :** Prendre rendez-vous en ligne sur [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr) afin de rendre le dossier à la CCVS auprès du Service Enfance Jeunesse, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

En échange du dossier, un reçu, daté et signé, vous sera donné attestant sa bonne réception.

Votre dossier sera alors « ADMISSIBLE » ou « ADMISSIBLE SOUS RESERVE ». Les seuls documents manquants pouvant donner lieu à un dossier admissible sous réserve sont :

- Carte mutuelle 2021 pas encore reçue à l'inscription (fournir la 2020 en attendant)
- Fiche médicale complétée par le médecin
- Vaccins DT Polio à jour

**Sans tous les autres documents fournis à l'inscription, votre dossier sera refusé.**

**ETAPE 3 :** La commission d'attribution des places aura lieu le **06 janvier à 16 h**. A l'issue, un mail du Service Enfance Jeunesse vous parviendra pour vous confirmer l'admission du dossier ou son placement sur liste d'attente.

Assurez-vous que l'adresse mail fournie soit bonne, lisible et que le mail n'arrive pas dans vos indésirables.

Vous devrez, par retour de mail, confirmer ou non le maintien de votre enfant sur le séjour demandé.

<b>Hiérarchisation des critères d'admissibilité :</b>	
<b>Séjour SKI</b>	<b>Séjour ETE</b>
1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS	1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS
2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI avec la CCVS	2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour ETE avec la CCVS
3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS Ski (hors année précédente)	3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS ETE (hors année précédente)
4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS Ski l'année précédente	4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS ETE l'année précédente
5. Enfant non résidant sur les 28 communes	5. Enfant non résidant sur les 28 communes

**ATTENTION, les places aux séjours sont attribuées dans l'ordre des retours des dossiers, en respectant la hiérarchisation des critères d'admissibilité par le Service Enfance Jeunesse.**  
**Un dossier ADMISSIBLE ne donne pas lieu à une place définitive.**

**ETAPE 4 :** Si votre dossier est **ADMIS**, vous serez convié à une réunion d'information (Lieu encore à définir) le **Samedi 23 janvier**

- **à 17h** pour le Séjour 8-11ans à **Morillon.**
- **à 18h** pour le Séjour 12-17ans à **Valmeinier**

Aucun remboursement du coût du Séjour ne sera procédé dans les cas suivants (sauf si l'enfant a pu être remplacé par la CCVS) :

- Désistement après le **vendredi 29 janvier 2021** d'un dossier d'un enfant ADMIS n'ayant pu être remplacé par la CCVS.
- Absence des documents ayant obtenu un délai supplémentaire (**ADMISSIBLE SOUS RESERVE**) jusqu'au **vendredi 29 janvier 2021.**
- Absence de la Vaccination antipoliomyélitique (obligatoire) avant le **vendredi 29 janvier 2021.**

**Tout désistement devra être indiqué par mail à [alsh@villes-soeurs.fr](mailto:alsh@villes-soeurs.fr), précisant le nom-prénom du jeune et le séjour concerné.**

**Tarif du Séjour :**

<b>Résidant 28 communes</b>	<b>Extérieur 28 communes (Aucune dérogation possible)</b>
380€	1215 €